

REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Préambule

Ce règlement a pour but de définir les conditions générales d'utilisation du centre de ressources documentaires du Comité Départemental d'Education pour la Santé du Pas-de-Calais (CODES 62).

Le CODES 62 est une association qui accompagne la mise en œuvre d'une politique d'éducation et de promotion de la santé adaptée aux milieux de vie et aux thématiques spécifiques.

Le CODES 62 a pour missions de former les acteurs au développement, à la gestion et à l'évaluation de projets, produire des données contribuant à l'analyse locale des besoins en éducation pour la santé et le repérage des leviers d'action, développer la recherche-action et favoriser les actions de subsidiarité sur les territoires ou des thématiques non couvertes en fonction des besoins, contribuer à la mise en œuvre des politiques régionales de santé publique, soutenir méthodologiquement les acteurs locaux au développement, à la gestion et à l'évaluation de projets, documenter et communiquer sur des données probantes

Le règlement intérieur précise les conditions d'utilisation de ses services et formalise les relations entre le centre de ressources documentaires et ses utilisateurs en précisant les droits et les devoirs de chacun.

1- Missions du centre de ressources documentaires

Le centre de ressources documentaires du CODES 62 fournit des informations de qualité en éducation et promotion de santé. Il propose divers supports pédagogiques permettant d'étayer les projets et les interventions en éducation et promotion de santé.

2- Public concerné

Les supports sont destinés à soutenir les acteurs (professionnels et bénévoles) des domaines éducatif, sanitaire et social dans leurs projets et animations en éducation et promotion de santé, ainsi que les étudiants et les particuliers. Les services proposés par le centre de ressources documentaires sont destinés à accompagner et soutenir l'ensemble des initiatives en Éducation et promotion de santé.

Avec le soutien financier de



3- Conditions d'accès

La consultation des documents sur place ne nécessite aucune formalité.

Le centre de ressources documentaires est accessible à tout public :

- Les lundi et mardi : 13h - 17h
- Les mercredi et jeudi : 9h - 12h / 13h - 17h
- Le vendredi : 9h - 12h / 13h - 16h

4- Modalités de prêt

L'inscription se fait sur place auprès du documentaliste.

Pour emprunter des documents, il existe deux formules :

► une formule d'abonnement au centre de ressources documentaires au tarif de 25€ par an (au 04 avril 2013). L'abonnement prend effet au jour du règlement.

Cet abonnement permet :

- d'être dispensé du versement d'une caution pour le prêt des supports.
- la participation à une demi-journée d'échanges sur des outils avec les documentalistes, organisée chaque année. Des propositions d'acquisitions pourront être soumises.

▪ de recevoir le bulletin d'information « *Infos-doc* » ainsi que le focus afin d'être informé régulièrement :

- des nouvelles acquisitions (ouvrages, DVD, matériels pédagogiques, expositions),
- des formations et animations proposées par le CODES 62,

► un chèque de caution est demandé. Son montant est défini en fonction des différents supports empruntés :

- pour les ouvrages : gratuit
- pour les périodiques : 5 €
- pour les DVD/ CDROM et les jeux : 20 €
- pour le matériel pédagogique : 50 €
- pour les expositions : 80 €

Le chèque est rendu à la restitution complète des documents.

Tout matériel endommagé sera facturé en fonction de la dégradation causée. En cas de non restitution du matériel, le chèque de caution sera encaissé.

L'utilisateur inscrit est autorisé à emprunter au maximum quatre outils et 1 périodique. Le prêt d'ouvrages n'est soumis à aucune limitation. Il sera demandé à l'utilisateur de signer un récapitulatif des supports empruntés.

La durée du prêt est d'un mois. Dans la mesure où le matériel n'est pas réservé, il est toutefois possible de prolonger le prêt par simple appel téléphonique ou mail.

Le dernier périodique du mois est à consulter sur place et ne peut être emprunté.

Les documents sont à retirer et à retourner aux heures d'ouverture du centre de ressources documentaires.

Il est demandé de bien vouloir respecter les dates de retour prévues. Tout retard dans la restitution des documents entraîne une suspension du droit d'emprunt d'une durée égale au retard.

Les réservations peuvent se faire sur place, par téléphone ou mail. Ces dernières sont convenues avec l'utilisateur pour une durée maximale d'un mois. Toute réservation non retirée à la date prévue est automatiquement annulée.

5- Responsabilité de l'utilisateur

L'utilisateur est entièrement responsable de l'ensemble des supports empruntés. Toutes pertes ou dégradations du matériel emprunté sera soumis à pénalité.

Concernant l'utilisation des documents audiovisuels, toute reproduction est strictement interdite.

6- Prêts spécifiques

L'emprunt de malles d'outils thématiques, mises à disposition par nos partenaires, est possible uniquement sur présentation d'une attestation d'assurance pour une durée couvrant la période d'emprunt. Un inventaire de leurs contenus sera réalisé en présence d'un documentaliste du CODES 62 et de l'emprunteur et sera co-signé.

ARRAS, le

Virginie Tintinger
Directrice

Mathieu Gély
Responsable du Centre de ressources
documentaires



EMPRUNTEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :